

**Déclaration préalable au CTSD du 3 avril 2014**

Monsieur l’inspecteur d’académie,

Merci d’avoir fait si vite pour nous expédier les documents de cette carte scolaire 1er degré. En effet, nous les avons reçus à 00h01 ce lundi. On pouvait difficilement faire plus rapide après les élections municipales.  
Cependant, vous comprendrez que nous n’en ayons pris connaissance « qu’un peu » plus tard, encore mal remis du traumatisme des résultats de ces élections, marquées par une importante montée de l’extrême-droite dans notre département.

L’UNSA-Education considère que celle-ci est particulièrement symptomatique du déficit socio-culturel dont souffre l’Aisne et que seule l’Ecole Publique pourra agir de façon à remédier à cette très inquiétante situation.

C’est pourquoi les moyens accordés (4 postes) nous semblent ridicules, alors que l’effectif est presque stable et que nous avons l’opportunité de mettre en place des dispositifs visant à améliorer les conditions de tous (Plus de maîtres que de classes, REP+, accueil des 2 ans….). Nous avons le choix cornélien soit de déshabiller Pierre pour habiller Paul, soit de réduire ces dispositifs à des effets d’annonce.

L’UNSA-Education regrette d’autre part que le mode de calcul du E/C n’ait pas évolué. Depuis plusieurs années, nous revendiquons fortement la prise en compte des élèves de CLIS dans le E/C des classes ordinaires. Vous aviez admis, Monsieur l’inspecteur d’académie, lors du CT du 7 mars 2013, qu’il était possible de comptabiliser les élèves de CLIS dans le E/C comme il est d’usage pour les élèves d’ULIS du second degré. Certes, cela n’influence qu’à la marge les moyennes par classe pour les écoles de ce champ d’étude précis, mais au moins pour l’école de Charly, le E/C passe de 25 à 25,8 élèves ! Ce qui n’est pas anodin au regard de nos mandats (25 élèves par classe et 20 en Education Prioritaire).

De plus, ce mode de calcul, sans les CLIS, influence également le nombre d’ouvertures. Ainsi, l’école Quentin Barré de St Quentin, avec un E/C de 26,8 avec CLIS pourrait largement être éligible.

Les REP+ :

* L’UNSA-Education déplore que les 6 postes dévolus aux allègements de service soient pris sur la dotation départementale et ne fassent pas l’objet d’une dotation complémentaire de l’Etat (déshabiller Pierre….)
* Une autre difficulté apparaît (même si elle est un peu hors sujet ici) : les SEGPA ne disposent pas de suffisamment d’heures postes pour faire bénéficier aux PE des 2 heures d’allègement de service auxquelles ils ont droit. De ce fait, les maîtres de SEGPA n’ont pas vraiment le choix : ils effectuent leurs 21 h de cours et sont rémunérés 2 heures en HSA. Ce qui pourrait être, pour certains, une aubaine, constitue un alourdissement pénible de la charge de travail pour d’autres. Là aussi, l’UNSA-Education demande une dotation complémentaire de l’Etat.
* Enfin, le dispositif REP+ ne concerne que 2 secteurs de collège dans l’Aisne, l’UNSA-Education ne saura se satisfaire de cette maigre dotation et exige que les moyens de l’Education Prioritaire soient augmentés.

La scolarisation des enfants de 2 ans en maternelle :

L’UNSA-Education demande des précisions sur le choix des écoles figurant dans le document et, surtout, ce que veut dire le tableau. En effet, il apparaissait comme acté que les enfants de 2 ans étaient déjà comptabilisés en ZRR, ECLAIR et RRS. Alors pourquoi 6 de ces écoles apparaissent-elles dans vos prévisions ? Et pourquoi, si on veut favoriser l’accueil des 2 ans à l’école maternelle Moulin Roux à Laon, y supprimez-vous une classe ? Il nous semblerait plus logique que, dans ce tableau, ne figurent que des écoles à forte tradition d’accueil, dans un premier temps, puis d’autres écoles où les besoins s’en font sentir. Celles qui, bien souvent d’ailleurs, avaient abandonné cet accueil faute de moyens. L’UNSA-Education revendique qu’à très court terme, toutes les écoles puissent comptabiliser les enfants de 2 ans que leurs parents souhaiteraient inscrire. Nous souhaitons même vivement que l’Education Nationale fasse la promotion de cet accueil des tout petits au lieu de se contenter de les intégrer cahin-caha.

Pour les maternelles en général, nous constatons souvent également un important décalage entre le nombre de naissances fourni par les mairies en 2012 ou 2011 et les prévisions d’inscriptions que vous retenez à 2 ou 3 ans. Pouvez-vous nous expliquer votre méthode de calcul ?

Les fusions d’école :   
Vous nous avez souvent assuré que lorsqu’une fusion d’école est réalisée, il n’y a pas de suppression de classe, tout au moins la première année… Nous nous étonnons donc de constater qu’à l’élémentaire ZAC Ile de France de Laon, vous supprimez un poste en même temps que vous proposez la fusion avec la maternelle du même nom. Nous vous demandons donc de renoncer à cette suppression de classe.

Sur la dernière page du document, intitulée sobrement « autres situations », l’UNSA-Education constate un grand flou et vous demande de préciser largement ces données :

* 7 suppressions en ITEP, CPJE et CMP : pourquoi ? où ?
* Où implantez-vous les 4 postes et demi d’Unité d’Enseignement ? Est-ce que ça a un rapport avec les 7 postes fermés ?
* 7 postes surnuméraires supprimés et 7 postes « plus de maîtres que de classes » créés : est-ce un jeu d’écritures ? où sont implantés les postes supprimés ? où sont-ils créés ?
* Quels sont les 3 postes RASED réouverts ? Où fermez-vous un poste E ? Sera-t-il remplacé par le poste G créé ? Avez-vous suffisamment de personnel spécialisé pour occuper ces postes ?
* Où implantez-vous le poste d’enseignant référent créé ?